

Rapport annuel 2022

Avril 2023

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	ÉVÉNEMENTS EN 2022	3
2.1	Conférence du RNS	3
2.2	Réunion d'information du RNS	3
2.3	Cyber-landsgemeinde	3
2.4	Colloque PAN	3
3	DOMAINES D'ACTIVITÉS ET AGENDA DU RNS	4
3.1	Thèmes nécessitant un suivi actif (thèmes A)	4
3.1.1	Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018 à 2022.....	4
3.1.2	Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) dès 2023.....	4
3.1.3	Exercice du RNS et planification générale des grands exercices 2021 à 2029..	4
3.1.4	Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN).....	5
3.1.5	Plan d'action national contre la traite des êtres humains	5
3.1.6	Low Flight Network (motion 19.4562)	5
3.1.7	Principes de la collaboration entre l'armée, la protection civile et le service civil	6
3.1.8	Postulat Silberschmidt (22.3145) : Poursuites pénales en matière de cybercriminalité. Efficacité des cantons.....	6
3.2	Thèmes nécessitant la surveillance de la plateforme opérative ou du délégué du RNS (thèmes B)	6
3.2.1	Communication et systèmes d'information sûrs entre la Confédération et les cantons	6
3.2.2	Collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine NBC	6
3.3	Participation du délégué du RNS à d'autres comités ou projets	7
3.4	Autres activités du bureau	7
3.4.1	Affaires de Conseil fédéral et interventions parlementaires	7
3.4.2	Médias et relations publiques	7
4	COMPTES 2022	7
4.1	Rapport de révision 2022	7
4.2	Budget 2023	7
5	PERSPECTIVES POUR 2023	8
5.1	Deuxième plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent 2023 à 2027	8
5.2	Futurs exercices du Réseau national de sécurité et planification générale des grands exercices 2021 à 2029	8

5.3	Concrétisation de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) dès 2023	8
5.4	Stage de formation pour cadres supérieurs du RNS.....	9
5.5	Plan d'action national contre la traite des êtres humains.....	9
5.6	Enquête sur les effectifs de la sécurité publique.....	9

1 Introduction

Le présent rapport décrit les activités effectuées par le bureau et les organes du Réseau national de sécurité (RNS) en 2022 et offre un aperçu des travaux en 2023.

2 Événements en 2022

2.1 Conférence du RNS

La conférence du RNS a lieu tous les deux ans, en alternance avec celle de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). La dernière s'est déroulée le 20 mai 2022, à Bienne, sur le thème de la mobilité et de la sécurité. Elle a débuté par un exposé de Mme la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. S'en sont suivis quatre conférences et des tables rondes impliquant vingt spécialistes et personnalités éminentes de la Confédération, des cantons ou des villes.

2.2 Réunion d'information du RNS

La réunion d'information remplace les deux séances annuelles du comité de pilotage élargi, dissous le 1^{er} janvier 2016. À cette occasion, les partenaires qui ne participent pas aux plateformes permanentes du RNS sont informés des affaires courantes du RNS. Cette réunion s'est déroulée en novembre 2022, sous la forme d'un atelier. Le RNS a saisi cette occasion pour recueillir les observations et les attentes des partenaires envers le bureau du RNS.

2.3 Cyber-landsgemeinde

La dixième édition de la cyber-landsgemeinde du RNS s'est tenue le jeudi 22 septembre 2022 à l'Eventfabrik de Berne. Plus de 130 personnes représentant la Confédération et les cantons y ont participé. Le conseiller fédéral Ueli Maurer et le conseiller d'État Fredy Fässler étaient aussi présents. L'accent de cette édition a été mis sur l'élaboration dès 2023 avec les cantons de la cyberstratégie nationale. Les autres thèmes principaux de la manifestation étaient la cybersécurité dans les communes ainsi que le *cloud* et la souveraineté numérique.

2.4 Colloque PAN

Le troisième colloque sur l'application du plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN), en vigueur jusqu'à fin 2022, a eu lieu le 23 novembre 2022 à Berne. Le thème principal du colloque était la prévention de la radicalisation chez les jeunes et le rôle d'Internet et des médias sociaux dans ce processus. Plus de 200 spécialistes de l'administration fédérale et des autorités cantonales et communales ont pu y prendre part et ainsi tirer profit des diverses conférences et participer aux ateliers qui ont, entre autres, concerné la promotion des compétences numériques des jeunes.

3 Domaines d'activités et agenda du RNS

Le 22 novembre 2021, la plateforme politique du RNS a adopté son agenda, dans lequel ont été inscrits les thèmes qui présentent une dimension stratégique, qui sont importants pour une majorité d'acteurs du RNS et pour lesquels il existe un besoin de coordination entre Confédération et cantons. Les thèmes importants pour le RNS, qui exigent une attention et un suivi particuliers, sont classés sous la lettre A. Un thème B remplit les critères précités et requiert une observation régulière de la part de la plateforme opérative ou du délégué du RNS.

3.1 Thèmes nécessitant un suivi actif (thèmes A)

3.1.1 Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018 à 2022

Au cours de la dernière année de validité de la SNPC, les mesures, comme définies dans le plan de concrétisation des cantons, ont continué d'être appliquées. Grâce à l'engagement des responsables de projets, les travaux relatifs à la mise en œuvre de ceux-ci se sont poursuivis de manière satisfaisante. Les cantons ont ainsi amélioré la protection de leur administration et de leur population contre les cyberrisques. Les mesures qui n'ont pu être réalisées que partiellement seront poursuivies, indépendamment de l'expiration de l'actuelle cyberstratégie nationale.

3.1.2 Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) dès 2023

Afin de redéfinir la cyberstratégie nationale dès 2023, le bureau du Centre national pour la cybersécurité (NCSC) a élaboré le projet de SNPC à partir de 2023 dans le cadre d'un processus participatif. Le RNS a participé à tous les ateliers et a également veillé à ce que d'autres partenaires et spécialistes des cantons puissent prendre part au processus. Fin août 2022, le RNS, en collaboration avec le NCSC, a organisé à cet effet un atelier spécialement destiné aux cantons. Le délégué du RNS et le responsable des affaires politiques au NCSC ont présenté le fruit de ce travail en novembre 2022, lors de l'assemblée d'automne de la CCDJP. Ayant ainsi pris connaissance de l'état des travaux, celle-ci adoptera les éléments de la nouvelle stratégie qui concernent les cantons lors de son assemblée de printemps du 17 avril 2023, à Berne. Le Conseil fédéral devrait également prendre au printemps une décision concernant la nouvelle SNPC.

3.1.3 Exercice du RNS et planification générale des grands exercices 2021 à 2029

Actuellement, selon la planification globale des grands exercices qui va de 2021 à 2029, la première des trois phases, c'est-à-dire celle du suivi de la gestion de la pandémie de COVID-19 (2021 à 2024), est mise en œuvre. Un exercice intégré aura lieu lors de la phase II. La Chancellerie fédérale a discuté avec le délégué du RNS du niveau d'implication des cantons dans l'élaboration des concepts relatifs à l'exercice national intégré de sécurité 2025 et des formes que ce type d'exercice devra revêtir dès 2026. Deux séances de la plateforme opérative élargie (PO+) se sont tenues le 20 septembre et le 24 octobre 2022, à l'occasion desquelles la Chancellerie fédérale a notamment présenté le mandat du Conseil fédéral. Les

membres de la PO+ ont aussi été questionnés sur le choix du thème de l'exercice. La PO+ regroupe les personnalités qui font partie de la plateforme opérative du RNS et d'autres qui représentent la Chancellerie fédérale, le Département fédéral de l'intérieur (DFI), le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

3.1.4 Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN)

Le PAN était en vigueur de 2018 à décembre 2022. L'organe national de coordination, rattaché administrativement au RNS, a coordonné l'application de diverses mesures du PAN et a notamment veillé au transfert des connaissances. Il a aussi analysé, dans le cadre du programme national d'impulsion, les demandes de financement de projets de prévention pour 2023 et émis des recommandations à l'intention des organes chargés de leur suivi. Treize demandes, qui contribuent à la concrétisation des mesures du PAN, ont été validées.

Vu l'évolution de la société et de la politique de sécurité, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont voulu poursuivre les travaux consacrés à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Ainsi, le deuxième PAN a été élaboré sous la direction du RNS, à la demande de sa plateforme politique, avec les autorités de tous les échelons étatiques ainsi qu'avec des spécialistes des milieux scientifiques et de la société civile. Le Conseil fédéral a été informé des onze nouvelles mesures du PAN pour les années 2023 à 2027 lors de sa séance du 16 décembre 2022.

3.1.5 Plan d'action national contre la traite des êtres humains

Selon le point de vue des parties prenantes, l'évaluation du deuxième plan d'action (2017 à 2020) démontre que celui-ci est trop peu contraignant et nécessite une assise politique plus large. Un potentiel d'amélioration existe aussi au niveau de la coordination nationale, quand bien même le thème abordé relève en principe de la compétence des cantons. Du fait de l'élaboration et de l'application du PAN, le RNS dispose d'une expérience et d'un réseau dans sa lutte contre la radicalisation. La plateforme politique du RNS a donc chargé le RNS d'assurer la coordination stratégique et politique du plan, alors que l'Office fédéral de la police s'est désigné comme responsable du traitement de son contenu. Le troisième plan d'action est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

3.1.6 Low Flight Network (motion 19.4562)

La motion Dittli (19.4562) demande au Conseil fédéral de mettre en place un cadre légal approprié afin d'achever le Low Flight Network (LFN) et de garantir son financement, dans le but de maîtriser des crises, d'intervenir lors de catastrophes ou de sauver des personnes en détresse. Le groupe de travail mis sur pied à cette fin par le RNS s'est réuni lors de cinq séances en 2022. Pour permettre au DETEC, et en particulier à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), de mieux prendre connaissance de la position politique des cantons dans ce dossier, la plateforme politique du RNS a décidé, en novembre 2022, que le bureau du RNS devait terminer le rapport et le transmettre à la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS), permettant de ce fait à celle-ci de le présenter à ses membres, puis au DETEC avec leurs constatations.

3.1.7 Principes de la collaboration entre l'armée, la protection civile et le service civil

Suite à la pandémie de COVID-19, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a évalué les engagements effectués par les militaires et par les membres de la protection civile et du service civil pendant la crise. Dans son rapport du 12 janvier 2022, il recommande au DDPS de développer, en étroite collaboration avec le DEFR, une approche commune de l'application du principe de subsidiarité et des conditions d'engagement des militaires et des membres de la protection civile et du service civil en cas de crise future, et de convenir avec lui de principes de base pour que cet engagement soit adapté et efficace (recommandation 4). Étant donné que la mise en œuvre de cette recommandation concerne tant la Confédération que les cantons, la plateforme politique du RNS, sur proposition du DDPS, a chargé le délégué du RNS, le 7 mars 2022, de constituer un groupe de travail composé de spécialistes fédéraux et cantonaux afin d'établir un rapport sur ladite mise en œuvre. Le groupe de travail a commencé ses travaux le 25 août 2022, sous la direction du délégué du RNS ; il a débattu de son premier projet de rapport le 15 novembre suivant. Les travaux doivent prendre fin au cours du second semestre de 2023.

3.1.8 Postulat Silberschmidt (22.3145) : Poursuites pénales en matière de cybercriminalité. Efficacité des cantons

Le postulat demande au Conseil fédéral d'établir un état des lieux sur les poursuites pénales menées par les cantons contre la cybercriminalité. Le DFJP (fedpol) est responsable de la réponse à apporter au postulat. Les poursuites pénales dans ce domaine relevant d'abord de la compétence des cantons, le postulant prévoit une collaboration avec le RNS dans le traitement de la réponse. Dans ce contexte, la plateforme politique du RNS a chargé le bureau du RNS, le 22 novembre 2022, d'impliquer, avec l'appui d'un groupe d'accompagnement stratégique, les acteurs cantonaux concernés et de veiller ainsi à ce que le point de vue des cantons soit correctement pris en considération dans la réponse au postulat.

3.2 Thèmes nécessitant la surveillance de la plateforme opérative ou du délégué du RNS (thèmes B)

3.2.1 Communication et systèmes d'information sûrs entre la Confédération et les cantons

Le 16 mai 2022, la cheffe du DDPS s'est entretenue avec les personnalités présidant la CCDJP et la CG MPS. Les représentants cantonaux ont recommandé la création d'une *task force* chargée de faire le point sur les trois projets clés relevant du domaine des télécommunications, suggestion que la cheffe du DDPS a suivie. Suite à cette rencontre, le DDPS a mis sur pied une telle *task force*, placée sous la direction d'André Duvillard, l'ancien délégué du RNS. Les principaux acteurs concernés par les projets ont été invités à participer aux travaux. La première séance de la *task force* Communications a eu lieu le 18 août 2022.

3.2.2 Collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine NBC

En juin 2022, l'OFPP a formulé six demandes à l'intention de la plateforme politique du RNS, toutes visant à accroître le caractère contraignant des efforts définis en vue d'améliorer la protection NBC. Établi en mars 2022, le deuxième rapport sur l'état des lieux de la protection

NBC en Suisse a été approuvé par la CG MPS le 6 mai 2022, à l'occasion de son assemblée annuelle, puis présenté à la plateforme opérative du RNS. Les membres de cette plateforme étaient d'accord avec les demandes de l'OFPP, lesquelles ont été approuvées par la plateforme politique du RNS.

3.3 Participation du délégué du RNS à d'autres comités ou projets

En 2022, le délégué du RNS et les membres du bureau étaient représentés dans les comités ou les projets suivants : infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée (FITANIA), comité consultatif du commandement Cyber, État-major fédéral de la protection de la population, conseil consultatif de sécurité du canton de Genève, Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité (Com féd TM AOSS), coordination des grands exercices (Koordex), Cyberboard réunissant les autorités de poursuite pénale et Strategic Advisory Board Meeting du Centre suisse des drones et de la robotique (CSDR). Le délégué du RNS a aussi été invité à d'autres séances du Groupe Sécurité.

3.4 Autres activités du bureau

3.4.1 Affaires de Conseil fédéral et interventions parlementaires

En 2022, le bureau du RNS a été consulté sur différents dossiers du Conseil fédéral et interventions parlementaires, notamment à propos de l'extrémisme violent, de la prévention du terrorisme et de la cyberdéfense. Il a également été invité à prendre position et à rédiger des réponses et des rapports.

3.4.2 Médias et relations publiques

En 2022, le bureau du RNS a reçu de nombreuses demandes des médias (presse, radio, TV) sur les thèmes de l'extrémisme violent, de la cyberdéfense et de la gestion de crise. De même, le délégué du RNS a présenté des exposés lors de plusieurs événements.

4 Comptes 2022

Les dépenses du bureau du RNS se sont élevées à CHF 1 076 300. La moitié de ce montant est facturée aux cantons, comme prévu contractuellement.

4.1 Rapport de révision 2022

L'organe Révision interne du DDPS a examiné l'ensemble des pièces justificatives et a approuvé toutes les factures, dans le respect des directives.

4.2 Budget 2023

Le 21 novembre 2022, la plateforme politique du RNS a adopté un budget global de CHF 1 100 000 pour l'année 2023. Les membres de cette plateforme soutiennent le projet du

délégué du RNS visant à clarifier dès 2023 les coûts de fonctionnement globaux du bureau en vue d'un rapport budgétaire et, ainsi, à accroître la transparence dans ce domaine.

5 Perspectives pour 2023

5.1 Deuxième plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent 2023 à 2027

Le 1^{er} janvier 2023 marque la date d'entrée en vigueur du deuxième PAN (PAN radicalisation), qui couvre la période 2023 à 2027 et dont le Conseil fédéral a pris connaissance en décembre 2022. Ce nouveau plan renforce le rôle de l'organe national de coordination. Outre la coordination, la surveillance des mesures et le transfert des connaissances, cet organe est aussi responsable de l'application de diverses mesures du PAN. Il s'agit par exemple de la mise en œuvre du nouveau programme de financement jusqu'en 2028 de projets de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Pour remplir cette tâche, l'organe de coordination près le RNS s'est vu attribuer 0.7 EPT supplémentaire.

5.2 Futurs exercices du Réseau national de sécurité et planification générale des grands exercices 2021 à 2029

Le 11 juin 2021, le Conseil fédéral a validé la planification générale des grands exercices 2021 à 2029. Il a chargé la Chancellerie fédérale et le DDPS, dans le cadre d'une collaboration avec le délégué du RNS, de présenter d'ici fin 2023 un concept pour réaliser un exercice intégré (ERNS / ECS) en 2025. Le concept doit être élaboré en associant les départements, les partenaires du RNS incluant les conférences gouvernementales et les conférences spécialisées compétentes ainsi que des tiers, au besoin.

Le rôle de l'organe du RNS dans le cadre des exercices nationaux au niveau politique et stratégique doit être défini dans le courant de 2023.

5.3 Concrétisation de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) dès 2023

La planification des étapes de la concrétisation pourra débuter dès que le Conseil fédéral aura approuvé, au printemps 2023, la stratégie nationale de protection contre les cyberrisques dès 2023. Le comité de pilotage de la SNPC, dont la composition reste à définir, sera responsable de l'élaboration de mesures dont les axes prioritaires ont déjà été esquissés, en collaboration avec la Confédération, les cantons, l'économie et les hautes écoles. Le plan de concrétisation présentera un document regroupant les mesures de chaque organisation ou organe répondant du domaine de la cybersécurité.

La transformation d'ici à l'été 2023 du NCSC en un office fédéral pour la cybersécurité dépendant du DDPS ainsi que les recommandations du rapport SECORG nécessiteront certaines adaptations des structures du RNS dans le domaine cyber. Il conviendra notamment de décider comment renouveler judicieusement le mandat du groupe spécialisé Cyber du RNS, qui arrive à échéance, en cohérence avec les structures organisationnelles mises à jour.

5.4 Stage de formation pour cadres supérieurs du RNS

Le Centre de politique de sécurité – Genève (GCSP) a conçu, en collaboration avec le délégué du RNS et l'Institut suisse de police (ISP), un stage de formation pour les cadres supérieurs du RNS. En 2022, trente personnes y ont participé. La première édition a rencontré un grand intérêt auprès des partenaires du RNS. Les personnes présentes ont jugé ce perfectionnement très instructif. C'est pourquoi un stage de formation est à nouveau proposé en 2023. Toutes les places sont déjà prises.

5.5 Plan d'action national contre la traite des êtres humains

Le RNS accompagnera stratégiquement et politiquement la mise en œuvre du troisième plan d'action contre la traite des êtres humains.

5.6 Enquête sur les effectifs de la sécurité publique

L'association ESEHA a publié en 2019, sur mandat du RNS, une étude qui montre l'évolution des effectifs des forces de sécurité publiques et privées en Suisse de 2011 à 2018. Elle se propose de mettre à jour ces données périodiquement et d'approfondir les bases pour ce faire. Il est prévu que les décisions correspondantes soient prises dans le courant de 2023, ce qui permettra, le cas échéant, de formuler des questions de recherche en se fondant sur l'étude.